

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE L'ATLANTIQUE
DISTRICT DE FOOTBALL DU MAINE ET LOIRE



Siret 78611780400033 – APE 9312 Z

4, rue Pierre de Coubertin – B.P. 79937 – 49137 LES PONTS DE CE CEDEX
TÉL. : 02.41.57.67.97 – TÉLÉCOPIE : 02.41.57.07.51 E-mail : administration@foot49.fff.fr
Site internet : <http://foot49.fff.fr>

**RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL
« CHALLENGE U11 » NIVEAU 2**

Samedi 11 Juin 2016

A Le Puy Notre Dame (responsable THIERRY TOUBLANC 06.32.45.71.20)

- Le rendez-vous est fixé à **9 heures 30 précises** au stade.
- **A l'arrivée au stade un responsable de l'équipe devra se présenter au podium, avec licences (joueurs et responsables) et les feuilles pré-remplies complétées (envoyées par mail par le District)**
- L'équipe devra se composer de joueurs U11, U10 et U9 (3 maximum) ayant régulièrement joué dans la catégorie et le niveau où l'équipe a été qualifiée.
- Chaque équipe engagée devra présenter **un arbitre (U17 ou U19 de préférence) muni d'un drapeau de touche.**
- Chaque équipe devra également prévoir **1 jeu de maillot ainsi que 6 ballons de taille n° 4 (pour assurer le défi jonglage à 10h00 pour toutes les équipes)**
- La participation est obligatoire sous peine d'amende.

REGLEMENT

- 1- A l'issue des 3 journées Challenges U11, les 24 équipes qualifiées, par niveau 1, 2 et 3, ont été classées de 1 à 24.
- 2- Toutes les équipes participeront à l'épreuve de jonglerie dès 10 h.
- 3- Chaque équipe jouera 6 matches dans la journée. L'ordre des matches est préétabli.
- 4- Durée des rencontres : **1 temps de jeu de 12 minutes.**
- 5- Les 2 premiers de l'épreuve de jonglerie recevront une coupe.
- 6- Le bilan de la journée sera effectué en fonction du nombre de points obtenus sur les 6 matches et des points attribués par la jonglerie. Il ne sera pas dévoilé le jour du rassemblement, mais disponible sur le site internet du District la semaine suivante.

Lois du jeu lors du RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL « CHALLENGE U11 »

Utilisation du règlement officiel du Football à 8 du critérium U11 (sauf sur la durée des matches).

LA REMISE DES RECOMPENSES NE SE FERA QU'APRES LES RENCONTRES DE 16H15 POUR TOUTES LES EQUIPES.

Permis à points (1 pt si l'équipe arrive à l'heure, 1 pt si l'équipe a ses ballons, 1 pt si l'équipe a déjà rempli sa feuille, 1 pt si toutes les licences sont présentes, 2 points pour le Fair Play des joueurs, des accompagnateurs et des parents).

**Nous souhaitons bonne chance aux 24 équipes présentes à ce
Rassemblement Départemental.
Que le fair-play et le jeu priment**

La jonglerie :

Toutes les équipes participent à la séance de jonglerie à 10h face à leur adversaire et sur le terrain de leur première rencontre (voir tableau ci-dessous)

Le cumul des scores des 8 joueurs ayant le meilleur total « pied gauche + pied droit + tête » permet l'obtention de points.

L'objectif est de réaliser un maximum de jonglage par essai dans un temps de 3 mn (2 mn pieds, 1 mn tête).

Limitation à 30 contacts pied droit, 30 contacts pied gauche, 20 contacts de la tête.

Organisation de la jonglerie :

Chacune des 2 équipes est accompagnée d'un dirigeant qui aura en charge la feuille de licences et jonglerie de l'équipe adverse.

- Tous les joueurs d'une équipe jonglent en même temps (d'où l'importance de venir avec 6 ballons par équipe).

- Les joueurs des 2 équipes se défient par numéros : le numéro 1 de l'équipe « A » contre le numéro 1 de l'équipe « B ».

- Le départ du ballon se fait soit au sol, soit dans les mains. Tous les contacts sont autorisés (sauf la main et le bras), mais seuls les contacts du pied qui jongle sont comptabilisés. Si le ballon touche le sol, le jongleur recommence, et le compteur recommence à 0. Il n'y a pas de limites de nombre d'essais.

- Chaque joueur compte les touches de balle de son opposant et mémorise le score obtenu.

- Le responsable, au podium, siffle le début de l'épreuve et annonce le temps restant de 1 minute pour effectuer les têtes.

- A l'issue de la jonglerie les joueurs restent en place. C'est le responsable qui se déplace pour écrire le résultat annoncé par le compteur.

- puis c'est à l'autre équipe de jongler.

- Si le nombre de joueurs dans chaque équipe n'est pas égal, les joueurs qui restent seuls jonglent sous la surveillance du dirigeant adverse.

Attribution des points pour la jonglerie :

Les points seront attribués en fonction du nombre de jonglages effectués par les 8 meilleurs résultats : (cumul pieds et têtes).

POINTS	NIVEAU 2
0	< 100
1	100 à 150
2	151 à 200
3	201 à 250
4	251 à 300
5	> 300

Disposition des équipes sur les terrains pour la jonglerie à 10h00 :

NIVEAU 2

TERRAIN A	TERRAIN B	TERRAIN C	TERRAIN D
Angers Ndc 1 Brissac Aubance Es 2	St Germain Val Moine 1 Montilliers Es 1	Angrie St Pierre As 1 Angers Sca 2	Vernoil Vernantes 1 Villevêque Soucelles 1
Christopheséguinière 2 Les Rairies As 1	Mazières en Mauges 1 Gj Beaupreau Asgo 2	Ambillou Asvr 1 La Salle Aubry Poit 1	Bouchemaine Es 1 Saumur Bayard As 2
Montreuil Juigné Bf 3 Gennes Les Rosiers 1	Andard Brain Es 1 Cantenay Epinard Us 1	Murs Erigné Asi 2 St André Marche Edm 1	Chateauneuf Us 1 Le Fief Gesté Fc 2